



n°2

Février 2008

Pont-canal de la Tranchasse



## Edito

Le SAGE Cher amont est entré dans sa phase d'élaboration en novembre 2006 avec l'engagement d'une première étude qui consistait à établir un état des lieux des ressources en eau et des milieux aquatiques ainsi que des usages qui y sont liés.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), en septembre 2007, a approuvé à l'unanimité ce rapport d'étude.

Afin que chaque acteur possède le même niveau de connaissances, nous avons mis en ligne ce document sur le site Internet du SAGE et nous avons décidé également d'y consacrer ce second numéro de la lettre d'information.

Ce préalable technique va servir de base à toutes nos réflexions et notamment à celles qui seront menées dans le cadre du diagnostic. Ce dernier, réalisé en 2008, nous amènera à définir et hiérarchiser les enjeux et les problématiques qui se posent à l'échelle de notre territoire.

2008 sera également marquée, à la suite des élections municipales et cantonales, par le renouvellement complet des membres siégeant à la CLE. Toutefois, la dynamique d'une concertation fructueuse et de recherche de consensus, qui a animé nos débats et nos travaux depuis 2 ans, devra perdurer afin d'atteindre l'objectif commun : atteindre un bon état des eaux en 2015 tout en satisfaisant l'ensemble des usages.

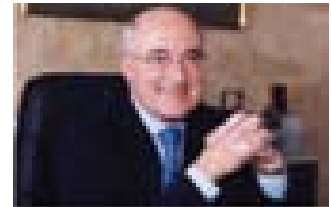
Au regard des principaux éléments d'état des lieux, que vous découvrirez dans le présent document, vous comprendrez que cet enjeu ambitieux mais vital pour les générations futures va nécessiter un rassemblement et une solidarité de tous les acteurs du bassin versant que nous représentons.

Marius AUDRAS  
Vice-président de la CLE

## La CLE endeuillée

La Commission Locale de l'Eau vient de perdre, en la personne de M. Serge VINÇON, son Président mais surtout un homme dont la personnalité, les qualités de dialogue et la volonté de servir l'intérêt général ont pu à plusieurs reprises être appréciées.

En attendant l'élection du nouveau Président qui aura lieu en juin 2008, les deux Vice-présidents que sont Messieurs Marius AUDRAS et François RADIGON assureront l'intérim.



## Sommaire

<i>Le contexte physique du bassin</i>	<i>p.2</i>
<i>Les usages</i>	<i>p.4</i>
<i>Les prélèvements</i>	<i>p.5</i>
<i>La qualité des eaux et des milieux aquatiques</i>	<i>p.6</i>
<i>Les espaces naturels</i>	<i>p.7</i>
<i>Les acteurs</i>	<i>p.7</i>
<i>En bref et Agenda</i>	<i>p.8</i>

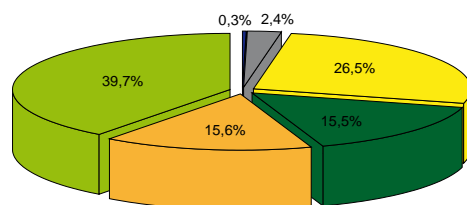
## Un territoire rural

La trame paysagère dominante, à l'exception de la Champagne Berrichonne, est un paysage de bocage à habitat dispersé. Ainsi, le tissu industriel et urbain, composé principalement par les agglomérations de Montluçon (03), Saint-Amand-Montrond (18), Issoudun (36) et Vierzon (18), ne représente que 2,4% du territoire dont la superficie totale est d'environ 6 750 km<sup>2</sup>.

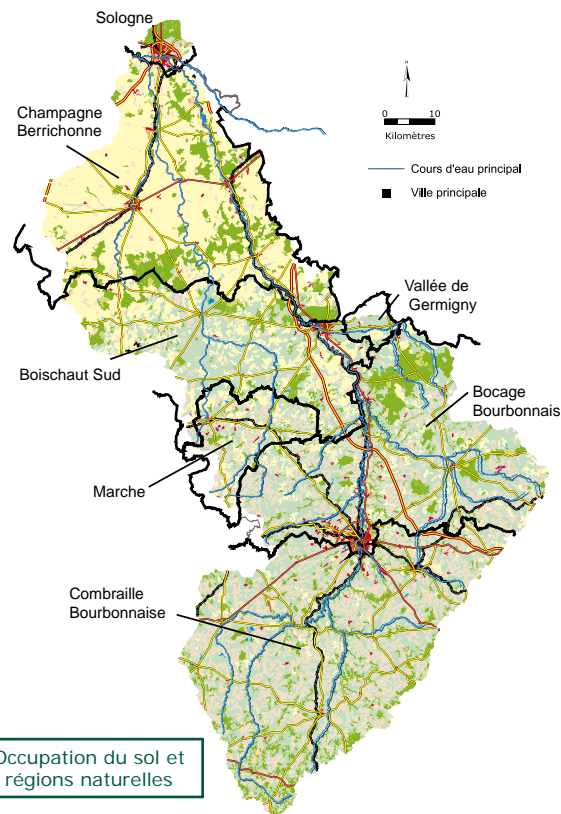
Du Sud vers le Nord, l'espace agricole est recouvert de prairies formant une mosaïque avec des zones agricoles hétérogènes, puis le relief s'atténue et les zones agricoles hétérogènes laissent progressivement place à des terres arables qui vont s'imposer et recouvrir le vaste plateau calcaire formant la Champagne Berrichonne.

Les forêts sont présentes sur l'ensemble du périmètre mais l'essentiel de la superficie est représenté par quelques grands massifs telle que la forêt domaniale de Tronçais.

- zones en eau
- territoires artificialisés
- terres arables
- forêts et milieux semi-naturels
- zones agricoles hétérogènes
- prairies



Typologie d'occupation du sol



Occupation du sol et régions naturelles

## Un climat tempéré

Les précipitations moyennes, influencées par le relief, oscillent entre 700 et 970 mm/an avec des minimums observés en mars et des maxima en mai ou septembre.

Selon les stations météorologiques considérées, un léger contraste thermique peut être observé (T° moy. : 10 à 12°C).

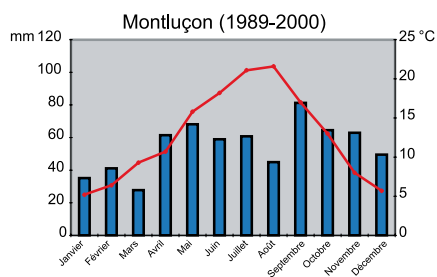


Diagramme ombrothermique

Les vents dominants d'Ouest et Sud-Ouest, de vitesse moyenne faible (< à 8 m/s) sont responsables de l'influence océanique engendrant des hivers doux et des précipitations fréquentes.

## Un relief peu élevé

Le périmètre s'étend sur deux grands ensembles : le plateau du Massif Central au Sud et la vaste plaine de la Champagne Berrichonne au Nord. Les régions vallonnées de la Marche et du Boischaud, dont l'altitude ne dépasse pas 500 m, assurent la transition entre ces deux entités.

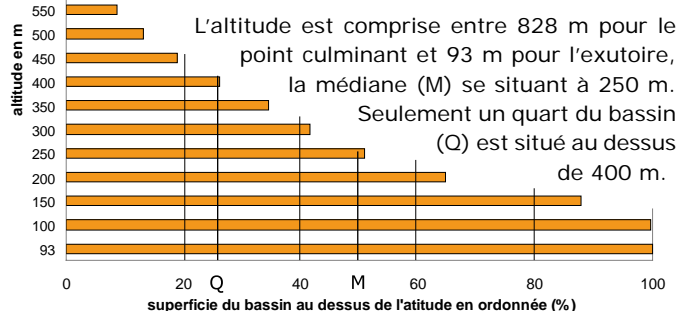


Diagramme hypsométrique

## Un régime hydrologique contrasté

Le linéaire total du réseau hydrographique s'élève à environ 5 600 km avec comme artère principale le Cher (225 km).

Entre Mérinchal (23) et Vierzon (18), le Cher conflue successivement avec la Tardes, l'Aumance, la Marmande et enfin l'Arnon au droit de la limite aval du périmètre. D'autres petits affluents de quelques kilomètres de long viennent alimenter directement cette rivière principale.

Tous ces cours d'eau ont des régimes hydrologiques similaires avec des crues pouvant être brusques et des étiages très sévères. Sur le Cher et l'Arnon, ces derniers sont respectivement soutenus par les barrages de Rochebut (débit garanti de 1,55 m<sup>3</sup>/s à l'aval de l'ouvrage) et de Sidiailles.

Débits de référence des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Station	Q20 *	QMNA5 *
Le Cher	Chambonchard (63)	99	0,16
	St-Amand (18)	480	2
	Foëcy (18)	490	3,2
La Tardes	Evaux-les-Bains (23)	170	0,15
L'Aumance	Hérisson (03)	130	0,21
La Marmande	St-Pierre-les-Etieux (18)	21	0,078
L'Arnon	Méreau (18)	220	0,382

\* valeur exprimée en m<sup>3</sup>/s

Q20 : débit quotidien caractéristique d'une crue vingtennale

QMNA5 : débit moyen mensuel minimal interannuel de fréquence quinquennale

## Un risque d'inondation de plusieurs natures

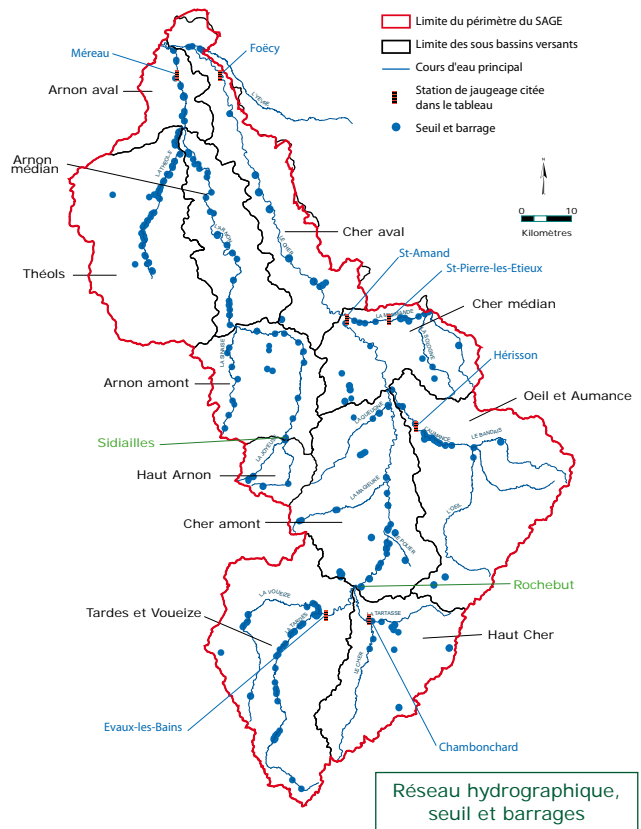
Les crues naturelles sont provoquées principalement par des fronts pluvieux venant de l'océan, phénomènes qui peuvent être accentués en cas de pluies continentales combinées. Les risques d'inondation au droit de quelques points noirs ne sont pas uniquement dus au Cher mais à des débordements simultanés avec les affluents et le Canal de Berry.

Afin de prévenir du risque, 9 PPRi approuvés ou prescrits réglementent et/ou interdisent l'urbanisation existante et future en zone inondable. Depuis 2005, la prévision des crues sur le bassin du Cher est assurée par le Service de Prévision des Crues de la DIREN Centre basée à Orléans (45).



Crue du Cher à Montluçon (03) en 1958

A ce risque par événement naturel, vient s'ajouter celui par rupture de barrage qui reste extrêmement faible. Toutefois, l'onde de submersion engendrée par une destruction du barrage de Rochebut provoquerait des dégâts matériels, environnementaux et humains considérables. Les sept ouvrages qui intéressent la sécurité publique font l'objet d'une surveillance régulière voire permanente.



Réseau hydrographique, seuil et barrages

## Une voie d'eau artificielle

Le Canal de Berry longe la vallée du Cher à partir de Montluçon jusqu'à Saint-Amand-Montrond où il le franchit pour rejoindre la vallée de la Marmande. A Fontblisse, il se divise en 2 branches, l'une rejoignant le Canal latéral à la Loire et l'autre la vallée de l'Auron.



Canal de Berry en amont de St-Amand-Montrond (18)

Après son déclassement en 1955, cet ouvrage a été rétrocédé aux communes. Certains tronçons ont été vendus aux riverains, d'autres asséchés, voire remblayés.

## De nombreux ouvrages...

**237** seuils et barrages, dont sept dépassant 20 m de hauteur, sont utilisés pour l'hydroélectricité, la production d'eau potable, la stabilité du profil en long ou l'agrément.

## ...et plans d'eau

**4485** plans d'eau (> 1000 m<sup>2</sup>) sont connus des services de police de l'eau. En terme de répartition spatiale, hormis la Champagne Berrichonne qui est très peu couverte, ces retenues sont présentes sur tout le périmètre avec une densité importante sur les têtes de bassin des affluents du Cher. Dans 80% des cas, ils sont à vocation de loisirs mais sont aussi utilisés pour l'agriculture et l'élevage piscicole.



Etang de Pirot (Bassin de la Marmande)

## Des ressources souterraines diversifiées

Concernant les ressources souterraines, deux grandes entités peuvent être identifiées de part et d'autre de Saint-Amand-Montrond (18) :

- au sud, des aquifères de socle (3240 km<sup>2</sup>) sensibles aux sécheresses et peu productifs mais qui, localement, peuvent satisfaire certains usages ;
- au nord, des aquifères sédimentaires du Secondaire, constitués principalement de calcaires karstifiés et de dépôts sableux, qui représentent une ressource significative caractérisée par une forte réactivité aux précipitations.

Hormis ces deux grands ensembles, six bassins sédimentaires tertiaires, d'extension géographique limitée, renferment des nappes peu profondes mais qui peuvent être exploitées localement pour l'alimentation en eau potable ou l'irrigation.

Enfin, les dépôts fluviatiles sableux du Cher, de la Marmande, de l'Arnon et de la Théols contiennent également des nappes de faible épaisseur (jusqu'à 10 m) ayant de fortes relations avec les cours d'eau. Ainsi, en période de hautes eaux, ces derniers alimentent les réservoirs souterrains et en période d'étiage le processus inverse se produit.

## L'alimentation en eau potable et l'assainissement domestique

La population totale des 355 communes concernées par le SAGE est estimée à 290 000 habitants soit une densité moyenne relativement faible (43 habitants/km<sup>2</sup>). Montluçon (03), Vierzon (18), St-Amand-Montrond (18) et Issoudun (36) regroupent près du tiers de la population. En terme d'évolution, entre 1990 et 1999, la population a enregistré une baisse de 4,3%. Ces caractéristiques démographiques et de l'habitat permettent d'expliquer et de quantifier les besoins en alimentation en eau potable (AEP) et le type d'assainissement domestique sur un territoire.

> à 10 000 habts	> à 2 000 habts	250 habts <
4	15	132

Typologie des communes selon leur nombre d'habitants

La production est effectuée à partir de 152 captages dont 50% sont protégés par déclaration d'utilité publique. Sur les 58 collectivités productrices, 12 assurent les 3/4 du volume moyen annuel consommé (~26 Mm<sup>3</sup>). Les usines de production les plus importantes disposent toutes de filières complètes de traitement contrairement aux usines situées en zone rurale.

La distribution est réalisée par 45 communes et 43 EPCI dont certains distribuent majoritairement à l'extérieur du périmètre. 13 assurent près de 70% de la distribution totale. Dans certains secteurs, l'interconnexion entre plusieurs collectivités productrices et distributrices est finalisée ou projetée afin de sécuriser l'approvisionnement.



Puits de captage AEP

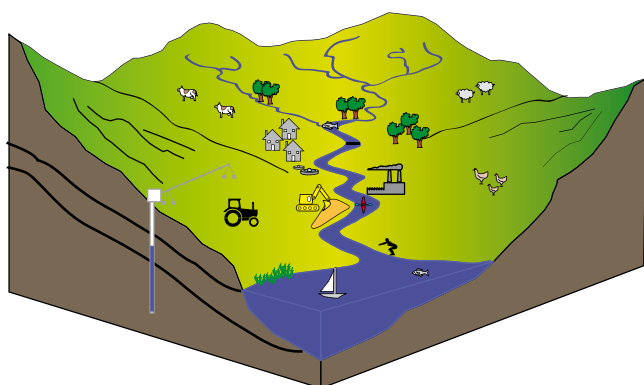


Schéma d'un bassin versant et des usages de la ressource en eau

Le traitement collectif des eaux domestiques est réalisé par 188 stations d'épuration (STEP) gérées par 12 syndicats et 145 communes indépendantes. La capacité totale de traitement est estimée à 346 650 équivalents habitants (EH) dont 63% sont assurés par 5 stations.

151 STEP sont exploitées en régie mais les plus importantes unités restent déléguées (37 ouvrages = 47% de la capacité totale d'épuration).

Ces dernières sont conformes avec les dispositions réglementaires et présentent de bons rendements épuratoires.

Pour l'assainissement autonome, 68% des communes disposent d'un service public d'assainissement non collectif opérationnel chargé de contrôler les équipements neufs et existants dans les foyers.

## L'industrie

L'activité industrielle est bien représentée, diversifiée et concentrée principalement autour des 4 grandes villes du bassin.

Ces industries consomment de l'eau potable et/ou brute et rejettent des effluents dans les réseaux des collectivités ou directement au milieu après traitement. Outre ces usages plus ou moins impactant, certaines activités industrielles ont des relations directes avec les milieux aquatiques et la ressource en eau : les sites d'extractions de matériaux alluvionnaires, les anciennes mines d'or du Châtelet (23) ou encore les aménagements hydroélectriques.

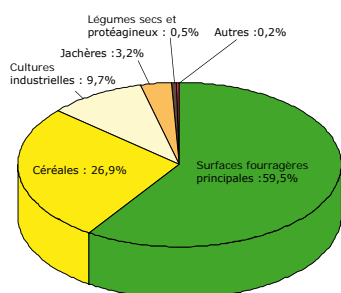


Extraction de granulats à Sainte-Thorette (18)

219 établissements relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

## L'agriculture

La surface agricole utilisée représente environ 70% du territoire du SAGE soit 471 200 ha. Son utilisation est marquée par une opposition entre l'aval, régions de grandes cultures et l'amont, régions d'élevages où les surfaces toujours en herbe dominent le paysage malgré un important recul au profit des terres labourables.



Principales superficies agricoles

En terme d'élevage, le périmètre compte quelques 386 500 Unités Gros Bétail répartis dans 5 627 exploitations avec une prédominance de bovins et d'ovins.

## Les loisirs et le tourisme

La pêche associative avec ses 14 000 adhérents est l'activité de loisirs la plus dynamique et la plus répandue géographiquement. Elle est pratiquée en cours d'eau de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie mais également dans 29 plans d'eau.

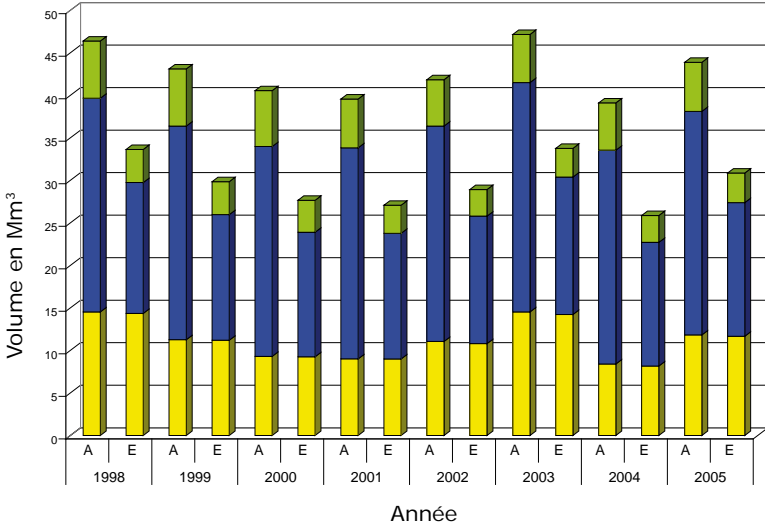
Les autres activités pratiquées localement sont :

- le canoë-kayak sur quelques tronçons du Cher ;
- la baignade dans 11 plans d'eau ;
- la randonnée pédestre en bord du Cher et du Canal de Berry ;
- les promenades nautiques sur le Canal de Berry ;
- les thermes d'Evaux-les-Bains et de Nérès-les-Bains.



Bateaux sur le Canal de Berry

## Des variations interannuelles en fonction de la pluviométrie



■ AEP      ■ Industrie      ■ Agriculture  
 A : prélèvement annuel      E : prélèvement en étéage  
*Données l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

Entre 1998 et 2005, le volume total prélevé annuellement oscille entre 39,1 et 47,2 Mm<sup>3</sup> sans aucune tendance significative. Une corrélation peut toutefois être faite entre les années les plus sèches (1998, 2003 et 2005) et les prélèvements annuels les plus importants.

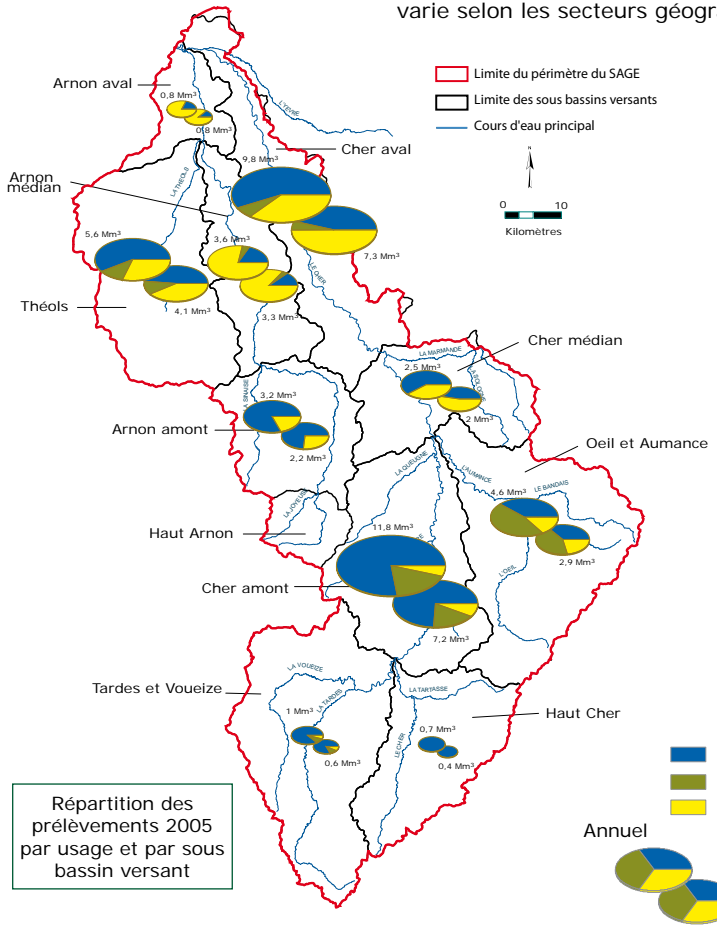
Depuis 1998, les variations des prélèvements agricoles expliquent la quasi totalité des variations interannuelles des volumes totaux même si jusqu'en 2001, la baisse des prélèvements industriels pouvait avoir un léger impact.

Evolution des prélèvements entre 1998 et 2005

## Préférentiellement dans les cours d'eau et pour l'eau potable

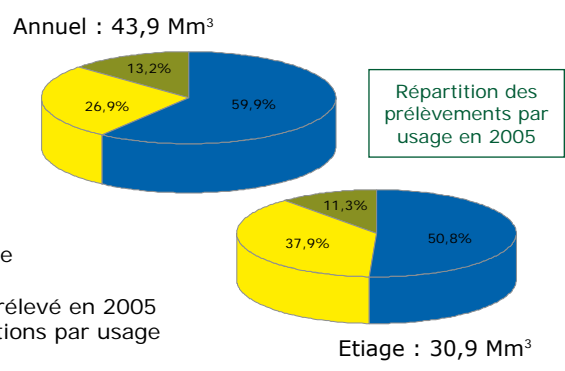
En 2005, près de 44 Mm<sup>3</sup> ont été prélevés dans les ressources naturelles du SAGE dont 70% en période d'étéage\*. Le bassin versant du Cher supporte 57% des prélèvements annuels (~25 Mm<sup>3</sup>), viennent ensuite les bassins de l'Arnon, de la Théols, de l'Aumance, puis de la Tardes.

Concernant le type de ressource sollicitée, 62% des prélèvements annuels sont effectués dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement (27,3 Mm<sup>3</sup>). Toutefois, ce pourcentage global varie selon les secteurs géographiques et la nature du sous-sol rencontré.



	Prélèvement annuel (Mm <sup>3</sup> )	Prélèvement à l'étéage (Mm <sup>3</sup>   étéage/annuel)	Prélèvement Sup/Sout (%)**
Cher	24,9	16,8   54%	77,9%
Arnon	7,8	6,4   21%	41,5%
Théols	5,7	4,1   13%	4,1%
Aumance et Oeil	4,6	2,9   9%	95,8%
Tardes et Voueize	1	0,6   2%	5,8%
Total	43,9	30,9   70%	62,1%

A l'échelle du SAGE, l'AEP constitue l'essentiel de la consommation annuelle déclarée devant l'irrigation et l'industrie. Toutefois, les ratios entre ces usages peuvent varier selon les sous bassins versants et la période de référence considérée (annuelle ou étéage).



\*Période d'étéage : 01/05 au 30/11 pour les eaux superficielles et nappes alluviales - 01/04 au 31/10 pour les nappes souterraines.  
 \*\*Prélèvement Sup/Sout : prélèvement dans les eaux superficielles / prélèvement dans les eaux souterraines.

## Des eaux superficielles de qualité physico-chimique moyenne...

À total, 71 stations de mesures ont été utilisées pour caractériser les eaux superficielles du territoire au regard des altérations nitrates (carte ci-contre), micropolluants minéraux, pesticides et matières azotées, phosphorées, organiques et oxydables. Ces caractérisations sont déclinées en 5 classes d'aptitude de l'eau aux usages liés à la santé (AEP, loisirs et sports aquatiques).

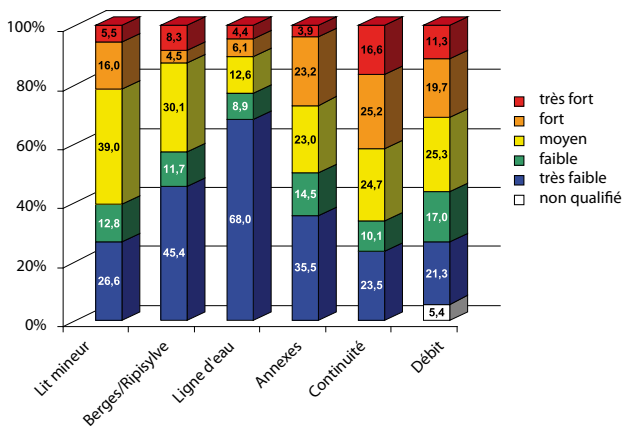
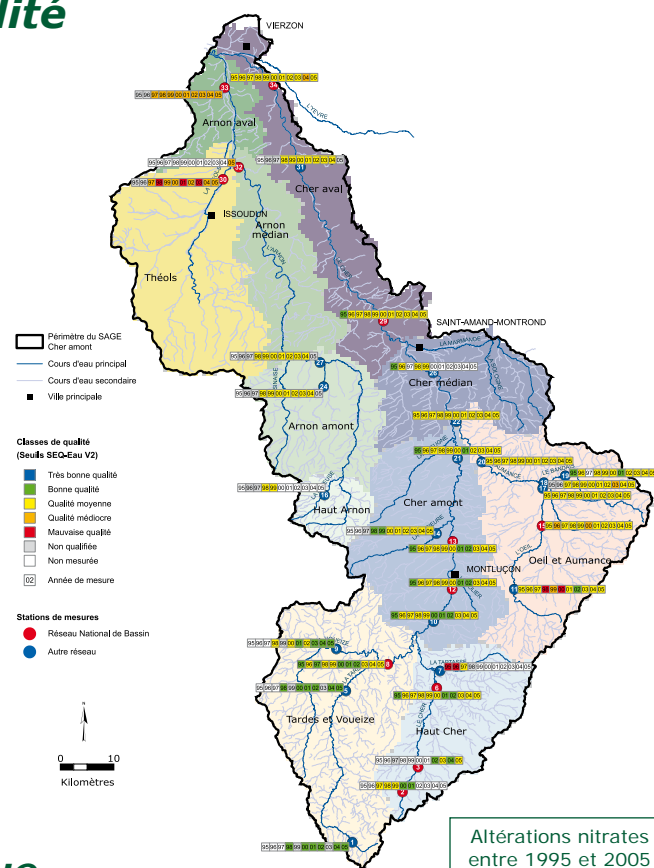
Globalement, la qualité des eaux superficielles est moyenne, mais elle peut, selon les sous bassins versants et les paramètres analysés, varier de bonne à médiocre. Aucune tendance significative n'est observée. Toutefois, depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Montluçon, des améliorations sur l'axe Cher sont constatées pour les paramètres matières phosphorées, azotées et organiques.

Concernant les eaux souterraines, 38 stations de mesures implantées sur des captages ont permis d'évaluer la qualité de ces ressources au regard de la production d'eau potable et de l'état patrimonial.

La qualité des eaux des différents aquifères varie de bonne à très bonne, exceptées pour les formations sédimentaires du Secondaire où de fortes concentrations en nitrates (qualité moyenne à médiocre) dans les eaux brutes peuvent être problématiques pour la production d'eau potable.

## ...mais de bonne qualité biologique

Les indices IBGN, IPS et IBD permettent d'évaluer, à travers la sensibilité de certains organismes vivants, la qualité biologique des milieux aquatiques. Ces indices sont bons à très bons sur les têtes de bassin de la Tardes et du Cher. En revanche, des dégradations tangibles sont observées sur la partie aval du Cher à partir de Montluçon ainsi que sur l'Oeil. L'évolution de ces indices rend compte cependant d'une tendance générale à l'amélioration.



## Des milieux aquatiques altérés

À l'échelle du SAGE, selon le Réseau d'Evaluation des Habitats (REH), plus de 50% des linéaires de cours d'eau évalués présentent des altérations sur la continuité, le lit mineur et le débit. Du point de vue de l'état fonctionnel, évalué à partir du Réseau d'Observations des Milieux (ROM), 94% du territoire présente un état moyen à médiocre avec la morphologie comme impact majeur.

Dans le détail, les principales perturbations rencontrées sont une modification des profils du lit mineur, un colmatage du substrat, une modification de la continuité longitudinale et une aggravation des étiages.

Les principales causes de ces perturbations sont la multiplication des étangs, les anciennes extractions de granulats en lit mineur, les travaux d'hydrauliques lourds et la présence des seuils et barrages.

## Des peuplements piscicoles perturbés

Certains cours d'eau ou tronçons du périmètre sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (les salmonidés dominent) ce qui justifie une restriction sur les périodes d'ouverture et les modes de pêches autorisés. De plus, le Cher ainsi que la partie aval de l'Aumance sont classés au titre de la libre circulation piscicole ce qui impose aux propriétaires d'équiper leurs ouvrages hydrauliques de dispositifs de franchissement.

Selon les stations de mesures, l'indice poisson varie d'une classe de qualité médiocre à bonne. Le déséquilibre entre le peuplement observé et le théorique est principalement dû à la présence d'espèces d'eaux calmes provenant des étangs qui entrent en compétition avec les espèces caractéristiques.

**+** **Espèces patrimoniales**  
truite fario, chabot, lamproie de planer, brochet et anguille ;  
écrevisse à pattes blanches.

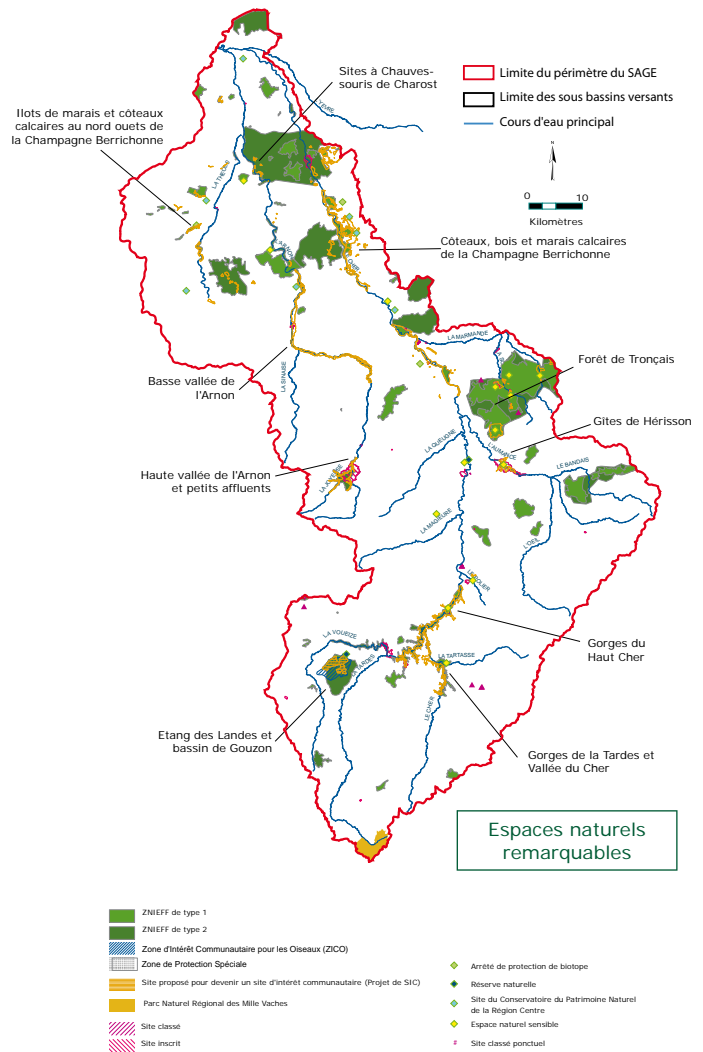
**-** **Espèces nuisibles**  
poisson-chat et perche soleil ;  
écrevisses américaine et signal ;  
grenouille taureau ; ragondin ;  
renouée du japon, jussie, berce du Caucase ...

## Des espaces naturels remarquables

Le territoire du SAGE est recouvert de nombreux espaces naturels présentant un intérêt patrimonial. Selon ce dernier, ils peuvent être protégés par convention (Natura 2000), au moyen de maîtrise foncière (ENS et espaces du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre) ou encore par classement réglementaire (réserve naturelle, arrêtés de protection de biotope, sites classés et inscrits, zones humides).

Pour les zones humides, compte tenu de la superficie du SAGE, seules les zones connues et délimitées ont été recensées dans l'état des lieux. Cette pré-localisation devra être complétée afin que les zones d'intérêt environnemental particulier et celles qui sont stratégiques pour la gestion de l'eau soient identifiées dans le SAGE et les documents d'urbanisme.

- 15 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et 62 de type II (822 km<sup>2</sup>) ;
- 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : étang des Landes (18 km<sup>2</sup>) ;
- 11 sites Natura 2000 dont 10 au titre de la directive habitat. Le document d'objectifs a été validé pour 6 d'entre eux et une structure d'animation est mise en place ;
- Espaces Naturels Sensibles : tous les départements exceptés celui de la Creuse ont engagé une politique d'acquisition ou d'aides aux communes pour la protection d'espaces sensibles ;
- 2 réserves naturelles : étang des Landes et Nassigny ;
- 3 Arrêtés de Protection de Biotope (192 ha) ;
- 9 Sites classés et 26 inscrits.



## Des acteurs localisés

Les opérations d'entretien et de gestion du lit des cours d'eau sont de la responsabilité de :

- l'Etat, sur le Domaine Public Fluvial du Cher en aval de Saint-Victor ;
- les propriétaires riverains sur les rivières non domaniales ou les collectivités locales qui peuvent se substituer à ces derniers.

En ce qui concerne le Domaine Public Fluvial, l'Etat entretient uniquement le lit du Cher (hors berges) afin de permettre la libre circulation des eaux et de réduire le risque d'inondation.

En ce qui concerne les rivières non domaniales, 8 syndicats intercommunaux pour l'aménagement et l'entretien de rivières sont recensés uniquement sur les bassins de la Voueize, de l'Arnon et de la Théols. Certains d'entre eux ont engagé ou achevé des études préalables à des Contrats Restauration Entretien (CRE). Ce type d'investigation va également être lancé sur le bassin de l'Aumance avec comme maître d'ouvrage une Communauté de Communes.

En ce qui concerne le Canal de Berry, 3 syndicats intercommunaux sont compétents en matière d'entretien et de maintien en eau. De plus, l'association ARECABE mène des actions de concertation, d'animation et de sensibilisation pour prouver le bien-fondé de la réouverture du canal à la navigation.

Outre ces collectivités, les fédérations départementales de la pêche et des milieux aquatiques ainsi que les 45 AAPPMA\* mènent des actions significatives pour la gestion et la valorisation des milieux aquatiques.



\*AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

## En bref ...

### Une nouvelle politique d'aides en Région Centre

Le Conseil Régional Centre a signé en janvier dernier une convention de partenariat avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

L'objet de cette convention est de coordonner les actions et les interventions financières de ces acteurs afin de concourir à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par application de la Directive Cadre sur l'Eau.

Les opérations concernées sont :

- les SAGE et les démarches globales de bassins ;
- les programmes pluriannuels de travaux de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- les programmes d'économie d'eau et d'utilisation de techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires.

Consulter cette convention sur le site du SAGE dans la rubrique « Documents ».

### Le projet de SDAGE

Elaboré en concertation par tous les utilisateurs de l'eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux décrit, pour une période de 6 ans, la stratégie pour retrouver un bon état des eaux en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques. Il est accompagné d'un programme de mesures financières et réglementaires.

Le prochain SDAGE sera adopté par le comité de bassin en 2009 après deux phases de consultation dont une à l'attention du public en 2008.

Retrouvez ces documents sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

## Le rapport en ligne

Si vous souhaitez consulter le rapport complet et son atlas cartographique, vous pouvez les télécharger sur le site Internet du SAGE dans la rubrique « Documents \ Rapports d'études ».



## Agenda

### 2008

**17 au 29 Mars :** Deuxième série de réunions des commissions thématiques et géographiques.

**15 avril au 15 octobre :** Consultation du public sur le projet de SDAGE et sur le programme de mesures.

**Mai :** Validation par le comité technique du rapport final provisoire du diagnostic.

**Juin :** Réunion de la CLE avec élection du Président et des Vice-présidents, désignations des membres du bureau, pré-validation du rapport final provisoire du diagnostic.

**Septembre :** Validation du rapport du diagnostic par la CLE.

**Octobre :** Lancement de la troisième phase d'élaboration du SAGE « Tendances et Scénarios ».

**30 octobre au 28 février 2009 :** Consultation des assemblées départementales et régionales, des EPTB, des chambres consulaires et des CLE sur les projets de SDAGE et de programme de mesures.



La lettre d'information  
du SAGE Cher amont

Les partenaires  
financiers

La Commission Locale de  
l'Eau du SAGE Cher amont

Directeur de publication : Marius AUDRAS  
Conception et réalisation : Cellule d'animation  
Crédit photographique : EP Loire  
Crédit cartographique : BD Carthage  
Impression : septembre 2007

Hôtel de Ville  
2, rue Philibert Audebrand  
18 200 Saint-Amand-Montrond  
Tél. : 02 48 63 83 01  
Fax : 02 48 96 05 91  
contact@sage-cher-amont.com  
www.sage-cher-amont.com